

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2016

L'an deux mille seize, le douze mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de

M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc

Absents excusés :

Procurations : BRIAND Laetitia a donné procuration à ANTOINE Frédéric, CHAUVET Michel a donné procuration à MAUREL Alain, GRELAT Hélène a donné procuration à DAZA Sarah, LAFFONT Maryse a donné procuration à MAUFRAS Jean-Yves

Date de la convocation : 3 mai 2016

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 19
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation des procès-verbaux des séances du 8 mars et du 29 mars 2016
- Jurés d'Assises 2017
- Médiathèque :
 - Travaux : choix des entreprises suite aux lots infructueux
 - Info du Conseil : choix des sociétés pour fournitures mobilier, mobilier divers, informatique
 - Demande de subvention pour mobilier : DGD-DRAC, Réserve Parlementaire
 - Demande de subvention pour informatique : DGD-DRAC, Conseil Départemental
 - Demande de subvention CAF pour l'ensemble du projet
- Demande de subvention pour système de plonge au restaurant scolaire
- Convention Commune / Baziège Volley Ball concernant l'utilisation du gymnase
- Convention d'utilisation du gymnase et des espaces verts par les élèves du Collège et facturation aux communes
- Effacement du réseau télécommunication Route de Ticaille
- Débat du PADD pour le PLU
- Reclassement du délaissé de la RD 813
- Parcelle communale des Ourmets : mandat de vente
- Questions diverses.

1 - Election du secrétaire de séance

J. Follet est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 – Modification de l'ordre du jour

J.Y. MaufRAS demande que la question du vandalisme sur la Commune soit ajoutée à l'ordre du jour.

M. le Maire répond qu'il serait intéressant que cette question importante soit d'abord traitée en commission afin d'être abordée de la façon la plus exhaustive, et que le Conseil peut commencer à poser les questions qui seront renvoyées à la Commission Jeunesse afin que les questions de Prévention puissent être débattues.

3 – Validation des procès-verbaux des séances du 8 mars et du 29 mars 2016

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance 8 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance 29 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

4 – Tirage au sort des Jurés d'Assises 2017

M. le Maire fait procéder au tirage au sort des jurés d'assise à partir des listes électorales 2016. Pour être éligible, il faut être né avant le 31-12-1993.

Sont ainsi désignées les six personnes suivantes :

EYRAUD Manuel, Boris, né le 26/08/1977
GENTY Patrick, Claude, Eric, né le 04/11/1970
PAGANELLO Raymonde, Josée, née le 23/04/1930
MOLLICHELLA Angèle, Marie, née le 02/10/1935
MEYRAND Nathalie, Marie-Françoise, née le 16/08/1966
PELLICER Nicole, Marie, José, née le 01/08/1967

Le Conseil Municipal prend acte.

5 - Médiathèque

Délibération 2016/05/01 : Travaux – Choix des entreprises suite aux lots infructueux

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la médiathèque, à la suite du Conseil Municipal du 29 mars 2016, il a été nécessaire de relancer une consultation pour trois lots infructueux :

Lot n°4 : menuiserie extérieure

Lot n°5 : menuiserie intérieure

Lot n°7 : Faux plafond

Un nouvel Avis d'Appel Public à la concurrence a été lancé.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 28 avril 2016 pour la partie « candidatures » puis d'une analyse des « offres » par le cabinet d'Architectes.

La commission MAPA s'est réunie le 11 mai 2016 pour analyser l'ensemble des plis.

Conformément aux critères d'attributions fixés au règlement de consultation, la Commission propose que soient retenues :

Lot n°4 : menuiserie extérieure :

l'offre de l'entreprise SANCHEZ pour la somme de 29 715.00 € HT – 35 658.00 € TTC

Lot n°5 : menuiserie intérieure :

l'offre de l'entreprise HBC Design pour la somme de 9 051.70 € HT – 10 862.04 € TTC

Lot n°7 : Faux Plafond :

l'offre de l'entreprise A. PEREIRA pour la somme de 14 848.80 € HT – 17 818.56 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises pour les marchés travaux de la médiathèque, tels que proposés par la Commission d'Appel d'Offre.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

M. le Maire explique que le choix définitif des entreprises pour les travaux permet d'une part d'arrêter le montant des marchés travaux et d'autre part de déposer les dossiers de demande de subventions.

Dès que les notifications de subventions seront reçues, les ordres de services seront lancés et les travaux débiteront.

Délibération 2016/05/02 : Choix des sociétés pour fournitures de mobilier, mobilier divers et informatique

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la médiathèque, il y a lieu de prévoir son équipement intérieur.

L'architecte a été missionnée pour la réalisation du Cahier des Charges du mobilier.

Le marché est un marché de fournitures comprenant deux lots :

Lot n° 1 : mobilier médiathèque

Lot n° 2 : mobilier divers

Selon la procédure adaptée prévue au Code des Marchés Publics, un avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié, le 15 mars 2016.

6 sociétés ont déposé une offre dans les délais.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 13 avril pour la partie « candidatures » puis d'une analyse des « offres » par le Cabinet Le23Architecture chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Une négociation avec les entreprises a eu lieu le 3 mai 2016.

La Commission MAPA s'est réunie le 11 mai 2016 pour analyser l'ensemble des plis.

Les offres présentent des caractéristiques de mobilier assez marquées et de niveau de qualité varié.

M. le Maire expose qu'il y a eu débat sur la possibilité de récupérer –ou non- le mobilier de l'actuelle bibliothèque –sachant que le fournisseur n'existant plus, il n'y a ni réactualisation ni réassort possible.

Si le mobilier est conservé, il est nécessaire de réaliser un relookage pour le coordonner au nouveau mobilier.

La plus-value est de l'ordre de 1000€ si tout le mobilier est changé.

Compte tenu de l'environnement spatial de qualité, l'architecte préconise le changement complet du mobilier.

M. le Maire expose également qu'après examen des subventions attendues (DRAC, Réserve Parlementaire et Département) le reste à charge pour la Commune serait de 14%. Or, la règle indérogable est que la collectivité doit participer à hauteur de 20% minimum.

Pour cette raison, et pour une raison d'esthétique, la Commission propose de changer tout le mobilier.

Conformément aux critères d'attributions fixés au Règlement de Consultation, la Commission propose que soient retenues :

Lot n°1 : Mobilier médiathèque :

l'offre de l'entreprise BC Intérieur à Champs sur Marne pour la somme de 38 240.77 € HT

Lot n°2 : mobiliers divers :

l'offre de l'entreprise CARRE BURO à Tournefeuille pour la somme de 16 875 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises pour les marchés Mobilier de la médiathèque, tel que proposé par la Commission d'Appel d'Offre.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

M. le Maire remercie l'ensemble des personnes qui se sont largement investies dans ce dossier, élus et techniciens, bénévoles de la bibliothèque, ainsi que l'architecte pour la qualité de son travail.

Porter à connaissance : Fourniture informatique

P. Adam présente le projet d'acquisition de matériel informatique pour la médiathèque.

Il comprend :

2 postes intégrés pour la consultation publique

1 poste de travail pour l'accueil

1 imprimante multifonction

Le devis de l'UGAP est de 3527.17€ H.T.

Pas de mise en concurrence puisque l'UGAP est une centrale d'achat public.

Délibération 2016/05/03 : Demande de subvention pour mobilier : DGD-DRAC

Délibération 2016/05/04 : Demande de subvention pour mobilier : Conseil Départemental

Délibération 2016/05/05 : Demande de subvention pour mobilier : Réserve Parlementaire

M. le Maire propose le plan de financement suivant pour l'équipement mobilier de la médiathèque :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
Mobilier	38 240.77	45 888.92
Mobilier Divers	16 875.00	20 250.00
TOTAL	55 115.77	66 138.92

Financements	Montant HT	Pourcentage attendu
DGD Drac	19 290.52	35 %
Réserve parlementaire	20 000	
Conseil Départemental	4 747.62	30 %
Part communale	11 077.63	20 %
TOTAL	55 115.77	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté pour le mobilier et les demandes de subvention auprès de la DRAC-DGD, du Conseil Départemental et de la Réserve Parlementaire.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2016/05/06 : Demande de subvention pour informatique : DGD-DRAC

Délibération 2016/05/07 : Demande de subvention pour informatique : Conseil Départemental

M. le Maire propose le plan de financement suivant pour l'équipement informatique de la médiathèque :

Le montant hors taxe du devis UGAP s'élève à 3527.17 €, dont 49.20€ H.T. de garantie (5 ans), non subventionnable.

Financements	Montant HT	Pourcentage attendu
Etat (DGD)	1 217.29	35 %
Conseil Départemental	791.23	35 %
Part communale	1469.45	
TOTAL	3477.97	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté pour l'informatique, et les demandes de subvention auprès de la DRAC-DGD et du Conseil Départemental.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

Délibération 2016/05/08 : Demande de subvention CAF pour l'ensemble du projet

M. le Maire explique que la CAF subventionne les investissements pour les projets de construction quand ceux-ci permettent les activités envers l'enfance, la jeunesse et pour des projets parentalité.

La médiathèque proposera des accueils spécifiques petite enfance, enfance, jeunesse, Café des Parents...

Le montant total du projet de médiathèque s'élève à 314 754.34€ H.T.

Le montant de la subvention est calculé au prorata de l'utilisation globale (dotation au m² utilisé pour les activités retenues par la CAF).

M. le Maire parle d'un nouveau dispositif lancé sur le Sicoval et plus particulièrement la commune d'Ayguésvives à titre expérimental, et qui pourrait intéresser également la médiathèque : le LAPE, Lieu d'Accueil Parents Enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de la CAF.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

6 - Demande de subvention pour système de plonge au restaurant scolaire

M. le Maire expose la prochaine signature du Contrat de Territoire Commune / Communauté avec le Département, qui permettra l'attribution de subventions à tous les dossiers en instance : peinture et accessibilité au gymnase, toit et sol de la MJC, divers travaux au Restaurant scolaire...

Afin de mieux maîtriser la production de déchets alimentaires, il a été décidé l'acquisition d'un second chariot bain-marie – qui permet le service à l'assiette, pour un total de 1000 € HT.

Le local de laverie du Restaurant scolaire doit également être rénové : changement de porte, acquisition de matériel lave-vaisselle, alimentation électrique...

Pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, il est nécessaire d'avoir la totalité des pièces, notamment les devis de mise en concurrence des entreprises.

En l'absence de ces pièces, M. le Maire propose de surseoir à la délibération et de remettre cette question à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal avant fin juin, date limite de dépôt des dossiers.

7 – Délibération 2016/05/09 : Convention Commune / Baziège Volley Ball concernant l'utilisation du gymnase

M. le Maire informe le Conseil de la demande de l'Association Baziège Volley Ball pour l'utilisation du gymnase le dimanche 29 mai 2016, dans le cadre d'un tournoi.

M. le Maire propose qu'une convention soit signée entre la Commune et l'Association de Baziège Volley Ball. La délibération du 7/07/2015 fixe la participation forfaitaire à 48 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec l'Association Baziège Volley Ball pour l'utilisation du gymnase le 29 mai 2016.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

8 – Délibération 2016/05/10 : Convention d'utilisation du gymnase et des espaces verts par les élèves du Collège et facturation aux communes

M. le Maire propose de délibérer sur une convention type générale pour toutes les communes dont les enfants sont élèves au collège d'Ayguësvides et bénéficient du gymnase et des installations sportives.

En retour au projet de délibération, les communes concernées demandent que leur soit communiqué le plus tôt possible, avant le vote du budget, le montant appelé pour les frais de l'année N-1. Il faudra donc s'organiser administrativement pour pouvoir répondre à cette demande.

M. le Maire propose d'ajouter à la convention : « Au plus tard à la fin février, les communes auront communication du montant appelé, de façon à ce qu'elles puissent l'inscrire au budget ».

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la signature de la convention de mise à disposition du gymnase et des installations sportives par les élèves et facturation aux communes.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

9 – Délibération 2016/05/11 : Effacement du réseau télécommunication Route de Ticaille

M. Vatin informe le Conseil que parallèlement aux travaux du rond-point de Ticaille, la Commune a demandé au SDEHG l'effacement des réseaux de télécommunication au lieu-dit « Ticaille ».

Le premier montant estimé du SDEHG étant sous-estimé, celui a été modifié et s'élève désormais à 22 171€ restant à charge de la Commune, avec une clause d'aléa de chantier de 10%.

M. le Maire propose de délibérer pour conventionner avec le SDEHG et Orange pour que les travaux puissent démarrer rapidement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention pour l'effacement du réseau de télécommunication Route de Ticaille.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

10 – Délibération 2016/05/12 : Demande de subvention pour l'effacement du réseau de télécommunication au lieu-dit « Ticaille »

M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'effacement du réseau de télécommunication au lieu-dit « Ticaille » étant éligible à subventionnement du Conseil Départemental, il est nécessaire de délibérer pour solliciter celui-ci sur la base d'un montant estimatif de 22 171€ H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Départemental pour l'effacement du réseau de télécommunication Route de Ticaille.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

11 – Délibération 2016/05/13 : Débat du PADD pour le PLU

A. Maurel rappelle que le PLU de la Commune est toujours en phase d'élaboration.

Celui-ci comporte 5 parties :

- Diagnostic communal
- PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- Plan de zonage
- OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- Règlement

A ce jour, Diagnostic et PADD sont quasiment finalisés.

La présentation aux élus a été faite le 9 juillet 2015, et aux personnes publiques associées le 7 mars 2016.

Il n'y a pas eu de retours particuliers.

La présentation et le débat avec les habitants d'Ayguesvives aura lieu le 19 mai 2016.

A Maurel détaille ensuite les documents.

▪ Diagnostic communal

Il est consultable en Mairie.

La Commune est toujours régie par un POS approuvé en 1985 qui a fait l'objet de 5 modifications.

Le PLU doit être élaboré dans un nouveau contexte encadré par les documents suivants : PLH, SCOT, PDU et autres règlements supra-communaux :

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Grande Agglomération Toulousaine : la Commune est identifiée pour partie en Ville Intense Sud, qui regroupe Baziége, Ayguesvives et Montgiscard, et en zone d'aménagement modéré pour le reste de son territoire. 71% du territoire communal reste agricole.

PLH (Programme Local de l'Habitat) : préconise la construction de 50 logements par an, dont 30% de logements locatifs sociaux de tous types. De plus, il prévoit la réalisation de 25% de logements à prix abordables.

PDU (Plan de Déplacements Urbains) : la Commune est toujours en attente du Prolongement de la Ligne B de métro. Devrait suivre la mise en œuvre d'une ligne de bus rapide par autoroute. A ce sujet, M. le Maire invite les élus à titre individuel, et la population de façon générale, à exprimer sa volonté déterminée sur ce point à Tisséo-SMTC pour appuyer cette demande, la mobilisation de tous étant nécessaire à ce stade du débat. Le cadencement supplémentaire par le train est également demandé mais avec des chances de réalisation très incertaines.

Schéma Directeur du Canal du Midi : prévoit l'agrandissement de la Zone de Laval Priout, tout en préservant des corridors écologiques.

PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) : définit des zones de très fort à moyen aléas inondations, dans lesquelles les constructions sont interdites.

PPRS (Plan de Prévention des Risques Sécheresse) : lié au phénomène de retrait et gonflement des sols argileux et obligent de réaliser des fondations profondes et solides sur 99% de la Commune.

Le document Diagnostic est en 3 parties qui font apparaître les enjeux principaux pour la Commune :

- présentation environnementale : physique, naturelle, urbanisation, bâti, enjeux...
- analyse des évolutions démographique, de l'habitat et des aspects économiques ;
- analyse de la capacité de densification et du potentiel foncier.

▪ PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Les cinq orientations générales retenues par le PADD de la Commune d'Ayguesvives à l'échéance 2030 sont définies comme suit :

- maintenir une dynamique démographique raisonnable pour les années à venir en permettant l'installation de nouvelle population et favorisant le logement pour tous ;
- conforter le développement des équipements et des services à la population ;
- améliorer les déplacements ;
- améliorer l'offre de proximité et soutenir le développement économique ;
- préserver et valoriser le cadre de vie dans un objectif de qualité paysagère.

M. le Maire formule les remarques suivantes :

- Habitat : le Sicoval développe une politique d'accueil sur son territoire de façon à pouvoir anticiper les services à la personne adéquats ;

- Foncier : les documents d'urbanisme préconisent la redivision parcellaire pour densifier. C'est la démarche Bimby (Build in my back yard).
- Logements sociaux : la Commune n'est pas au niveau (20%) mais n'a pas encore atteint le seuil des 3 500 habitants à partir duquel la loi s'applique. Cependant il est nécessaire d'anticiper pour assurer la mixité sociale dans l'habitat.

F. Emery signale qu'il faut aussi avoir les moyens de transports en adéquation pour pouvoir accueillir de jeunes ménages.

S. Pinaud ajoute qu'il faut également de l'emploi à proximité.

M. le Maire dit qu'il y aura un débat au sein du Conseil Municipal sur l'aménagement économique du territoire sud. Y a-t-il réellement besoin –ou non- d'une zone d'activité supplémentaire sur la Commune alors qu'il y aura une grosse zone développée sur le Rivel ? Dans l'affirmative, il faudra chercher sur quel secteur : la zone d'En Goudes présente des intérêts mais trop de contraintes, la zone au-dessus de la RD 813 a moins de contraintes mais c'est une zone de terres agricoles qui présente un intérêt paysager.

M. le Maire précise qu'une réunion publique de présentation du PADD est prévue à la salle de l'Orangerie le jeudi 19 mai 2016.

La carte qui correspond au PADD n'est qu'un outil, c'est la volonté de représentation graphique et schématique des orientations générales.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour valider ces orientations en ajoutant à l'orientation « Améliorer les déplacements » la notion « veiller à la cohérence urbanisme-transports ».

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les orientations du PADD.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

12 - Délibération 2016/05/14 : Reclassement du délaissé de la RD 813

M. Le Maire informe l'assemblée que suite à plusieurs échanges avec l'Etat sur la question de la domanialité de la voie de désenclavement de l'ex RN 113, qui reste sans réponse, l'Etat propose que cette voie devienne une voie communale.

L'Etat propose d'indemniser la Commune à hauteur de 7 182 €, pour la remise en état de l'infrastructure.

La partie de voie sur la Commune d'Ayguesvives fait une longueur de 180 mètres et 105 mètres sur la commune de Baziège.

La centrale béton installée sur cette voie s'engage à entretenir la chaussée, notamment au niveau de la giration des camions. La Commune de Baziège s'est engagée à réserver un terrain pour le déménagement de cette centrale sur la future zone du Rivel.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le reclassement de la voie de désenclavement de l'ex RN 113 dans la voirie communale, ainsi que les modalités d'indemnisation de l'Etat.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

A Maurel signale qu'il faudra penser à nommer cette nouvelle voie. Il conviendra de se rapprocher de la commune de Baziège afin d'avoir la même dénomination.

13 – Délibération 2016/05/15 : Parcelle communale des Ourmets - mandat de vente

M. le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 16 Septembre 2014 accordant la cession de la parcelle communale AB 411, au chemin des Ourmets.

Cette parcelle communale, entretenue par les services techniques, est soumise à plusieurs contraintes : accès, pente, présence d'un transformateur électrique, escalier public... qui rendent sa valorisation difficile, y compris en espace vert.

M. le Maire informe l'assemblée de l'intention de mandater l'agence 123Webimmo, située à Ayguesvives, pour la mise en vente de cette parcelle, propriété privée de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le mandatement à l'agence immobilière 123Webimmo pour la vente de la parcelle AB 411 Chemin des Ourmets.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 19	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Questions diverses

➤ Vandalisme sur la Commune

A la question posée par J.-Y. MaufRAS, M. le Maire répond qu'il y a effectivement régulièrement des incivilités sur la Commune, notamment sur le complexe sportif avec tags, effractions au gymnase, dégradations diverses.... Certains jeunes ont été interpellés par les gendarmes, qui font un travail de surveillance et de prévention sérieux, en plus de celui des élus et des agents.

M. le Maire explique que de façon systématique, dès qu'il y a atteinte à un bien public, la Commune dépose plainte. Dans le cadre des procédures ainsi engagées, la Commune ne peut agir seule puisqu'il s'agit de démarches de justice qui se gèrent dans un premier temps au niveau du Parquet. Le Maire n'a ainsi plus la main (il n'est pas juge) sur la suite donnée aux familles.

M. le Maire émet toutefois le souhait que soient poursuivies des opérations de prévention au niveau de l'accueil pré-ados et/ou de l'école élémentaire, dans le cadre du PEDT, pour sensibiliser les enfants et les jeunes sur la question du bien public et commun.

Il constate que malheureusement, certains jeunes sont déjà récidivistes.

F. Emery demande s'il y a démission des parents.

M. le Maire répond que ce n'est pas une situation de démission mais plutôt de mutation dans l'éducation de façon générale.

J.-Y. MaufRAS indique que la réponse lui convient : il voulait s'assurer que la commune déposait bien plainte lors chaque acte de vandalisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.